Gros doutes d'orientation

Par **SirCelester**, le **30/09/2016** à **14:23**

Bonjour ! [smile36]
Je vais commencer par poser le contexte puis j'en appellerais à vos conseils :

J'ai redoublé une fois ma seconde générale,puis j'ai u mon Bac STG, puis j'ai u mon BTS Négociation et Relation Client en alternance, puis j'ai redoublé ma L1 de droit. Bref, Je suis cette année, à 22 ans (23 en janvier), en L1 de droit et titulaire d'un BTS "commercial".

- Je suis allé en commerce pour être représentant commercial, mais ayant pour maître de stage justement un représentant commercial, j'ai rapidement été dégoûté du métier (salaire horaire bas, considération professionnelle très basse, courir après des gens qui vous jettent dans tous les sens, la pression... bref tout cela pour, à mon sens, aucun avantage)

J'ai donc décidé de me réorienter :

- Je suis allé en droit pour faire notaire (dans le but de m'établir le plus rapidement possible), l'aspect "être son propre patron" et les revenus d'un notaire à son compte m'ayant beaucoup intéressés. Puis la profession a été réformé, et ne m'intéresse plus du tout. J'ai donc voulu être commissaire priseur, mais le métier est en cours de fusion avec celui de huissier, croule sous les réformes... bref, il ne m'intéresse plus du tout.

Je suis donc habité par un double doute :

- Dois-je choisir un métier et faire les études demandés pour l'exercer ?
- Ou dois-je, au regard de mon bagage en commerce et de mon "âge avancé", tirer profil de mon BTS NRC (quitte à prolonger ce cursus pour avoir un diplome bac +5) pour trouver un métier qui demanderait un diplôme en droit et un autre en commerce ? (ce qui me permettrait, par rapport aux autres pratiquants de ce métier de n'avoir plus que 2 ans de retard à cause de mon redoublement, mais plus aucun à cause de mes 2 ans de BTS...)

La deuxième solution me plait plus :
- Je suppose qu'il y aura moins de candidat à un poste qui demande deux diplômes que pour un seul. Donc des chances d'embauches plus grandes, et de plus gros effort du recruteur pour me garder (augmentations, avantages...)
- Toujours supposant, un métier demandant deux diplôme ne serait-il pas généralement très bien payé ?
- Et enfin, comme dit plus haut, cela me ferait gagner 2 ans dans ma carrière d'une certaine façon.

De plus, la première solution me déplaît car :

- Comme j'ai été déçu du métier de représentant commercial, je pourrais l'être de tout autre métier. Je sais très bien que la réalité d'un métier et l'image que je m'en fait sont très différentes (excepté pour le métier de mes parent car là je suis au courant, j'ai de vrais informations détaillées, mais ils ne m'intéressent pas). Donc je préfèrerais éviter tout miser sur un métier que je ne connais pas vraiment, faire 2 bac+5 spécialisés, puis me rendre compte que je ne veux surtout pas exercer ce métier...

Alors voici ma question :

-Quels sont les métiers de votre connaissance exigeant ou meme juste tirant bénéfice de :
- BTS en commerce + Licence en droit
- BTS en commerce + Master en droit
- Diplôme bac+5 en école de commerce + licence en droit
- Diplôme bac+5 en école de commerce + Master en droit

J'ai beaucoup de mal à trouver des réponses puisque tout ce que je trouve sur internet ce sont des review disant à quel point les études deviennent longues, que le double diplôme est en train de gagner du terrain sur le marché du travail... mais je ne trouve absolument pas pour quel poste, hormis avocat d'affaires.

Ma reconnaissance éternelle pour qui ne serait-ce que tentera de m'aider.

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/09/2016** à **15:16**

Bonjour

[citation] l'aspect "être son propre patron" et les revenus d'un notaire à son compte m'ayant beaucoup intéressés. [/citation]
Si c'est seulement cela que vous retenez de la profession notaire vous auriez été deçu. On ne fait pas notaire juste pour être indépendant et gagnez de l'argent, on fait ce métier par passion. Si Olivier tombe là-dessus, je pense que ça va lui faire mal aux yeux.

Pour en revenir au cœur du problème. Si le métier de représentant commercial ne vous plait pas, alors ce n'est pas la peine de poursuivre.
Et vous avez parfaitement raison de viser un double diplôme. Si vous voulez être juriste d'entreprise alors votre BTS sera vraiment un plus, car en général les employeurs recherches ce double profil "droit + commerce".
Donc, si avez vraiment la courage, vous pouvez poursuivre jusqu'au M2 droit.

Par **Olivier**, le **30/09/2016** à **20:27**

Aïe mes yeux.... En plus je suis crevé du coup ça me fait VRAIMENT mal aux yeux....

Si vous ne voyez que la question des revenus du Notaire vous êtes mal barré. Etes vous prêt à bosser 6 jours par semaine, 12h minimum par jour, prendre 2 semaines de vacances par an et vous faire allumer par des partenaires et des clients du matin au soir qui n'ont que les mots

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

"urgence", "vite", "rapidement" à la bouche ?

Etes vous prêt à donner votre vie à votre métier ?

Alors si oui faites notaire, je suis même prêt à vous accueillir 15 jours en stage si vous le souhaitez. Par contre ce sera à mon rythme ^^

Par **LouisDD**, le **01/10/2016** à **10:01**

Salut !

Vous pouvez aussi vous posez la question : pourquoi le Droit ?
Est ce la matière, la façon d'être du juriste, la passion pour un métier du droit ?
Ou n'est ce pas là un choix par défaut du cursus Droit, ou pire encore : l'appât du gain "facile" ?

Il existe je pense, plusieurs choix de cursus qui donneraient suite à votre bagage. Après si toute les profession du droit vous intéressent pour l'argent, sachez qu'un salaire élevé connote un travail encore bien supérieur à ce que vous pensez.

De plus les métiers que vous citez sont une goutte d'eau par rapport au nombre de métiers du Droit.
Renseignez vous, prenez le temps de réfléchir, car le cursus Droit est long et difficile !

De plus je note des incohérences dans votre discours : vous voulez fuir un métier mal payé (ce qui dépend de chacun), pesant en responsabilité...
Mais le Droit à mon sens implique aussi une grande responsabilité, une certaine ingratitude du client surtout si l'on perd en étant avocats, la moindre erreur peut coûter votre carrière...
Je témoigne ici de mon opinion : je veux être magistrat : il y en a à peine plus de 8000 en France, avec quasiment 4 000 000 de décisions par an... Pour une paie allant de 2600 en début de carrière à quelque 6000 après 19 ans dans le métier. Faites le calcul... Environ 500 dossiers par an et par magistrat... Cela revient pour un revenu brut annuel de 28600€, à 57,20€ par dossier... Qui peuvent prendre des semaine à bosser dessus et même plus...
Trouvez vous cela bien payé ?
Personnellement je vois cette paie et la charge de travail, Je me dis pas que ce n'est pas pour moi car sous payé. Je me dis que c'est une expérience professionnelle tellement prenante et qui m'attire tant que je ferais fis du critère monétaire ! Et la perspective d'une carrière qui bouge, variée... Cela justifie mon choix !

Bonne journée

Par **SirCelester**, le **01/10/2016** à **10:07**

OlIVIER :

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

- "Si vous ne voyez que la question des revenus du Notaire vous êtes mal barré"
-Je connais personnellement un notaire installé (ils sont deux associés) pour être le père d'un excellent ami. Il est très vaste sur la question du salaire, mais il change tous les 2 ans les deux voitures familiales et roule actuellement en Porsche Cayenne II Turbo S, pendant que ça femme utilise une BMW Z4 E89. Voitures qu'il achète neuves. Ils partent un mois chaque été, on une somptueuse villa sur l'emplacement le plus coté de leur ville... Bref, non, je n'aurait pas été déçu concernant les revenus d'un notaire propriétaire d'une bonne étude, je n'ai aucun doute là dessus. De plus j'ai u l'occasion de poser la question à deux notaires lors d'événements étudiant : l'un a préféré ne pas me répondre, l'autre m'a laisser une chance pour deviné et à répondu "Oh... Encore plus" avec un petit sourire quand j'ai proposé 12000/mois net.

- "Etes vous prêt à bosser 6 jours par semaine, 12h minimum par jour"
- Je suis passé le voir un jour que je ne le connaissait pas encore beaucoup : Je passais devant son étude et j'ai voulu voir à quoi elle ressemblait. Alors je suis entré et j'ai fini par demander à la standardiste s'il était disponible pour une connaissance personnelle. Elle m'as regardé amusé et m'a sorti : "Maître ..... ? mais il n'est que 8 heures et demie ! Il arrivera dans une heure environ..."
Et j'ai appris plus tard qu'elle ne c'était absolument pas moqué de moi, il était bel et bien généralement à 9h30 à l'étude, et le soir je le voyait rentrer chez lui dans les 16h30- 18h (et il y a 20 minutes de trajet de l'étude à chez lui jue dirait), meme si je l'ai déjà vu rentrer une fois à 20h. Bref, son horaire de base était le premier, et il n'y dérogeait que très rarement (pour une dizaine de fois ou je l'ai vu rentrer, seulement ne fois il est arrivé à 20h). Donc je ne crois pas qu'il était esclave de son travail.

- "prendre 2 semaines de vacances par an"
- J'en parle justement au dessus.

- "Etes vous prêt à donner votre vie à votre métier ?"
-Si le métier me plait oui. Là différents facteurs interviennent :
- Ne pas avoir de supérieur au dessus de moi (je déteste savoir que ce que je produit de m'appartient pas, j'abhorre me faire imposer des choix contraires aux miens parce que j'ai l'impression de travailler dur pour faire quelque chose de mal ou bas de gamme, et j'ai encore plus horreur de savoir que mon travail profite plus à mon patron qu'à moi)
- Avoir une grand flexibilité de mes horaires
- Travailler avec des gens intéressant intellectuellement si je n'exerce pas seul.
- Un salaire qui me permette de bien profiter de la vie. Avec des horaires classiques de fonctionnaire, sur les 40 ans de cotisation on ne passe que 17% de son temps au travail à l'année, et sur une vie de 80 ans, ça ne représente plus que 8.5%. Cette variable est très importante pour moi, et un bon salaire permet une bonne qualité de vie pour tout ce temps en dehors du travail.
- Un domaine qui me plaît (ça c'est facile à connaitre), mais également une fonction qui me plaise (et ça, avant de l'avoir exercé...) : Par exemple le commerce me passionne, mais sous la forme du métier de représentant commercial absolument pas.

Je suis ravi de votre proposition Olivier, et je m'en souviendrais le moment venu (en L3)

Je vous remercie pour votre confrontation entre votre opinion du métier de notaire et la description des attentes que j'en avait (même si comme je l'ai dit je ne suis pas tout à fait

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

d'accord avec vous).

ISIDORE BEAUTRELET :
- "Si le métier de représentant commercial ne vous plait pas, alors ce n'est pas la peine de poursuivre."
- Et bien justement, je me demande si les métiers du commerce en bac +5 ne sont pas plus intéressants. Mais justement, je n'en sait rien... Je n'ai que les mêmes brochures et publicités valorisantes qui m'ont dupées pour le métier de représentant commercial et la valeur de mon BTS...

- "Et vous avez parfaitement raison de vouloir avoir un double diplôme. Si vous voulez être juriste d'entreprise alors votre BTS sera vraiment un plus, car en général les employeurs recherches ce double profil "droit + commerce"."
- Ah ! C'est bien ce que je trouve lors de mes recherches ! Pensez vous qu'il serait utile dans cette optique, en plus d'avoir mon master en Droit, de faire 3 ans de supplémentaires en commerce ? Ou le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ?

Par **LouisDD**, le **01/10/2016** à **10:21**

Re

Je pense aussi que vous souffrez d'une certaine désillusion...
Le notaire que vous connaissez certes gagné bien se vie, est installé, se permet des horaires assez cool...

Mais depuis quand fait il carrière, Depuis quand peut il avouer toucher des revenus si élevés, à t-il de la concurrence, à t-il encore de l'endettement vis à vis de son cabinet, de son installation... Combien de temps à t-il mis pour avoir des clients, Quelle fut sa démarche...

Et vous savez, Moi je me marre toujours des voiture de luxe type porshe Cayenne et BMW... Personnellement il sera riche quand sa voiture sera une Roylce Roylce Phantom... À plus d'un demi million la voiture là c'est du luxe... Ce ne sont pas quelques 150 000€ qui font la richesse...
De plus changer de voiture tout les deux ans pour éviter le contrôle technique, plus le prix de la vente (je suppose qu'il ne les cède pas à titre gratuit...), y'a pas nan plus grand chose à mettre au bout...

Après vous savez toute personne solvable peut se permettre des emprunt dans une banque... Connaissez vous l'étendue de son endettement ? Savez vous s'il risque ses meubles et immeubles en cas de faillite ?

Bonne journée

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/10/2016** à **10:25**

Bonjour

Je ne reviendrai pas sur votre fausse vision du notariat

[citation] Pensez vous qu'il serait utile dans cette optique, en plus d'avoir mon master en Droit, de faire 3 ans de supplémentaires en commerce ? Ou le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ?[/citation]

M2 de droit des affaires + Diplôme d'une école de commerce ... Le jeu en vaut clairement la chandelle. Le vrai problème est de savoir si vous allez avoir le courage de faire ce parcours. 5 ans de droit + 3 ans de commerce, ça vous repousse à 30/31 ans, et seulement si vous faites un parcours sans faute.

Voilà qui devrait vous intéresser http://www.lepetitjuriste.fr/conseils-et-orientation/orientation/presentation-des-formations/fac-de-droit-et-ecole-de-commerce-le-duo-gagnant/

Par contre, si vous faites juriste d'entreprise, vous aurez forcément un supérieur. Après vous pouvez faire juriste conseil en création d'entreprise.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **01/10/2016** à **12:03**

Je vais faire une réponse courte, mais concise.

Si vous ne jurez que par le pognon ... franchement arrêter tout de suite le droit, vous avez raté quelque chose dans votre démarche personnelle pour choisir ces études.

Si le but de votre vie c'est gros salaire, propre patron, pas de supérieur, horaires perso... jouez à l'euromillion.

Je suis assez venimeux dans ma réponse, mais s'il y a bien une chose dont j'ai horreur c'est que l'on fasse passer l'appât du gain avant la passion du métier.

PS Vous n'êtes pas vieux, j'ai 26ans et je viens juste de reprendre une L1 de droit après une première carrière dans les forces spéciales.

Peut-être que ça vient de là d'ailleurs mon désintéressement pécuniaire au profit de l'enrichissement personnel que je vais tirer de mon futur emploi.

Ah et si vous ne faites ce boulot que pour conduire des belles voitures ...
Faites voiturier ; ça ira plus vite.

Oui il est intéressant de bien gagner sa vie, c'est un minimum attendu lorsque l'on a Bac + X mais ce ne doit pas être le but ultime des diplômes, sinon vous allez vous ennuyer au travail, déprimer et finir dans votre caveau plaqué or sans avoir pu profiter...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/10/2016** à **13:14**

Bonjour

[citation] Ah et si vous ne faites ce boulot que pour conduire des belles voitures ...
Faites voiturier ; ça ira plus vite. [/citation]

Tu m'as tué [smile4]

Par **SirCelester**, le **01/10/2016** à **15:42**

Louis DD :

"Mais depuis quand fait il carrière, Depuis quand peut il avouer toucher des revenus si élevés, à t-il de la concurrence, à t-il encore de l'endettement vis à vis de son cabinet, de son installation... Combien de temps à t-il mis pour avoir des clients, Quelle fut sa démarche..."
- J'avoue que je sais pas. Hormis pour la clientèle : il l'a récupéré de l'ancien propriétaire, certains avec le temps sont partis, d'autres sont venus...

"Et vous savez, Moi je me marre toujours des voiture de luxe type porshe Cayenne et BMW... Personnellement il sera riche quand sa voiture sera une Roylce Roylce Phantom... À plus d'un demi million la voiture là c'est du luxe... Ce ne sont pas quelques 150 000€ qui font la richesse...
De plus changer de voiture tout les deux ans pour éviter le contrôle technique, plus le prix de la vente (je suppose qu'il ne les cède pas à titre gratuit...), y'a pas nan plus grand chose à mettre au bout..."
- 150 000 euro pour une voiture ce n'est pas la richesse ? Alors nous n'avons pas les mêmes valeurs, parce que dans mon échelle de valeur à moi 150 000 la voiture, c'est être multi millionnaire (surtout que concernant ma connaissance, les voitures ce n'est vraiment pas sa priorité).
Je n'ai pas besoin d'être assez riche pour rouler en Phantom. J'ai besoin d'un train de vie assez élevé par rapport à la moyenne mais bien loin de celui dont vous parlez.
De plus, vendre sa voiture acheté 150 000€ et la revendre au bout de 2 ans pour en racheter une autre, c'est perdre des milliers d'euros de décote. Tout ça pour économiser le pauvre prix du contrôle technique ? C'est un gouffre financier c'est tout, que peuvent se permettre seulement ceux qui ont les moyens et l'envie d'avoir un véhicule neuf en permanence et de le changer tous les 2 ans par caprice.

"Après vous savez toute personne solvable peut se permettre des emprunt dans une banque... Connaissez vous l'étendue de son endettement ? Savez vous s'il risque ses meubles et immeubles en cas de faillite ?"
- Effectivement je n'en sait rien, mais ce que je vois c'est qu'il a un train de vie admirable et après toutes ses années d'exercice je n'ai toujours aps entendu dire que les huissiers avaient débarqués chez lui... Ce que je veux dire, c'est que meme dans le cas ou il n'aurait pas encore fini de rembourser ses emprunts, si la banque les lui accorde c'est que selon les calculs bancaires il est apte à rembourser sans risques, et donc qu'il gagne encore une fois

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

très bien sa vie.

"De plus je note des incohérences dans votre discours : vous voulez fuir un métier mal payé (ce qui dépend de chacun), pesant en responsabilité... "
- Les responsabilité m'intéressent quant elle ne sont pas ingrates, et qu'elles sont rémunérés en fonction, sinon c'est de l'exploitation. Bref, d'expérience je sais que sous patron, mieux vaut ne pas avoir de responsabilité dans une petite entreprise, et que c'est seulement dans les grandes qu'il est intéressant de gagner en responsabilité. Avec mon BTS je ne pouvait prétendre qu'à de petites entreprises ou les responsabilités étaient plutôt des corvée déguisés.

"De plus les métiers que vous citez sont une goutte d'eau par rapport au nombre de métiers du Droit.
Renseignez vous, prenez le temps de réfléchir, car le cursus Droit est long et difficile !"
- C'est ce que je fais, je suis en plein dedans, mais je peine à trouver ce que je cherche, voilà pourquoi mon post.

"Vous pouvez aussi vous posez la question : pourquoi le Droit ?
Est ce la matière, la façon d'être du juriste, la passion pour un métier du droit ?"
- La matière ? comment aurais-je pu la connaitre avant décider de venir en droit ? La façon d'être d'un juriste ? pareil. La passion pour un métier du droit ? Comment se passionner pour un métier que l'on ne pratique pas et que l'on ne connait donc pas ?

"Personnellement je vois cette paie et la charge de travail, Je me dis pas que ce n'est pas pour moi car sous payé. Je me dis que c'est une expérience professionnelle tellement prenante et qui m'attire tant que je ferais fis du critère monétaire ! Et la perspective d'une carrière qui bouge, variée... Cela justifie mon choix !"
- Pour moi tout est une histoire de compromis. Je ne veux pas gagner des millions et être esclave d'un travail que je n'aime pas. Mais je ne préfère pas m'amuser comme un fou au travail, revenir à la maison sans argent, sans pouvoir partir en voyage, dans mon 15m² pas loin d'une usine. Même si mon bonheur au travail st important, à choisir je préfère être esclave de mon travail que de ma vie entière. Comment être heureux au travail si l'on est malheureux à la maison ? J'ai un avis très tranché là dessus et même si j'apprécie que vous me donniez votre avis personnel, il est totalement incompatible avec ma personnalité.

PS : Pourquoi être venu en droit ? Vous vouliez être magistrat avant même d'entrer à la fac ? Puisque vous me demandez ma raison, c'est parce que je voulais faire notaire. Pourquoi je reste ? et bien j'ai voulu faire commissaire priseur pour son aspect artistique/historique, son coté "patron", et son salaire qui selon les statistiques serait de 8000€. Mais en suivant la réforme... Ça ne m'intéresse absolument plus. Pourquoi je ne pars toujours pas ? parce que je ne sais pas si l'herbe est plus verte ailleurs et que j'ai déjà l'expérience de la fac de droit, alors en attendant j'avance. Je peux travailler en même temps puisque redoublement oblige, j'ai un emplois du temps très léger. Puis j'adore la fac, ce bâtiment chargé d'histoire, ces professeurs au savoir immense et aux ouvrages innombrables, son fonctionnement, tout un milieu, un milieu ou je me plaît... L'idée d'enseigner m'est de plus en plus forte d'ailleurs... Mais si mon parcours est sans faute, je serais docteur à 33 ans, 34 si je le suis dans une autre filière... Je ne sais pas, j'y réfléchi...

Isidore Beautrelet :

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Concernant le métier de juriste et les métier de type "conseil en matière juridique", je m'informe à fond dessus en ce moment.

Merci pour le lien, oui j'avais déjà lu. Ils ne parlent pas des métiers qui en tirent profit malheureusement...

Chris39100 :

"Je suis assez venimeux dans ma réponse, mais s'il y a bien une chose dont j'ai horreur c'est que l'on fasse passer l'appât du gain avant la passion du métier."
- L'appât du gain... C'est marrant comme certains considèrent le travail comme une récréation de la vie... Si vous avez quitté votre milieu professionnel, c'est que vous n'avez pas de leçon à me donner concernant la passion du métier. Ou alors peut-être que c'est le milieu qui n'avait aucune passion pour vous...

La passion du métier... à 22 ans et encore étudiant... Evidemment.

Bref, votre réponse était courte, oui, mais inutile.
Je préfère continuer de parler avec tous les autres, qui ont des réponse autrement plus intéressantes. Même si leur avis est parfois contraire au mien, il est très enrichissant.

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/10/2016** à **15:56**

Bonjour

Bon ce serait bien qu'on mette un terme à ce petit clash.

On ne peut pas choisir une profession juste pour son coté "patron", et son salaire. Il faut vraiment que vous ayez un vrai intérêt pour cette profession.
Est-ce que vous avez regardé le salaire moyen d'un administrateur liquidateur judiciaire
http://www.journaldunet.com/business/salaire/administrateur-liquidateur-judiciaire-professions-liberales
Ça fait rêver ! Néanmoins, il faut vraiment avoir une véritable vocation pour faire cette profession qui est hyper importante surtout dans le contexte actuel. Si une personne fait cela juste pour l'argent, je crains le pire ...

Sinon pour en revenir à votre projet universitaire, avez-vous lu l'article que je vous ai indiqué.
Vous pouvez voir que le double cursus "commerce et droit" est plutôt recherché.

Par **SirCelester**, le **01/10/2016** à **16:34**

"On ne peut pas choisir une profession juste pour son coté "patron", et son salaire. Il faut vraiment que vous ayez un vrai intérêt pour cette profession.
Est-ce que vous avez regardé le salaire moyen d'un administrateur liquidateur judiciaire http://www.journaldunet.com/business/salaire/administrateur-liquidateur-

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

judiciaire-professions-liberales
Ça fait rêver ! Néanmoins, il faut vraiment avoir une véritable vocation pour faire cette profession qui est hyper importante surtout dans le contexte actuel. Si une personne fait cela juste pour l'argent, je crains le pire ..."
- Absolument, c'est pour cette raison que n'ai absolument pas envie de devenir expert comptable. Un ami m'a montré ce qu'il faisait dans son IUT, et pour tout l'or du monde je ne le ferait pas. Premièrement car ça ne me plait pas, deuxièmement car justement parce que ça ne me plait pas je n'y arriverait pas. Mais j'ai la chance d'avoir un aperçu (et encore, il n'a fait que me montrer des cours et me dire ce que sa prof en charge de son stage faisait en tant qu'expert comptable, je ne l'ai pas vécu). Hors, comment avoir envie d'un métier si je n'en connais pas ? le seul que je connaisse c'est celui que j'ai exercé pendant 2 ans, et encore, il serait différent dans une autre entreprise, et incomparable à un niveau plus élevé.

Oui j'ai lu l'article, mais comme je vous dis ils disent juste que le double diplôme est de plus en plus côté, mais ne parlent pas des métier qui sont concernés par la qualification études de droit + école de commerce. Il n'y a que les métiers du droit des affaires qui en profitent ?

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **01/10/2016** à **21:31**

Mon petit, sachez que si j'ai quitté mon métier c'est parce que j'ai été gravement blessé en mission, c'est aussi ça la passion, elle vous pousse à aller là où personne ne souhaite aller.

J'ai nourris pour lui une passion sans limite, prêt de 8 mois d'absence par an, des sacrifices humains et sociaux que je ne souhaite à personne.
Pourtant il m'a apporté une expérience hors norme qui me permet aujourd'hui d'aborder la poursuite de mes études avec une relative aisance et la découverte de nouvelles passions.

Vous viendrez me parler de vie professionnelle le jour où vous en aurez eu une.

Je vous donne mon avis, libre à vous d'en disposer.

Sacher juste qu'en qualité d'attaché en ambassade j'ai déjà eu l'honneur de participer activement à des conférences sur la politique internationale et la science politique en tant qu'interviennent, certains ont donc trouvés en moi un intérêt...

Comme quoi ;)

J'en ai connus des comme vous dans mon métier ... tant que ça va dans leur sens, tout va bien, mais oser les contredire ;)

Aller je ne
Vous blâme pas, à 21/22 ans on peut excuser la jeunesse de la réaction.

Je ne vous en veux pas ne vous en fait pas, je n'ai rien contre vous, je ne fais que vous secouer les puces.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **01/10/2016** à **21:38**

(Je rajouterais : ne prenez pas mal ce que je vous dit, je vous met juste en garde, que les errreurs des uns soient les avantages des autres.)

Vous pouvez mal le prendre, libre à vous.

Mais gardez ces conseils dans un coin de votre esprit, peut-être un jour vous sévirons ils, ou peut-être pas.

Bonne soirée

Par **Olivier**, le **02/10/2016** à **06:59**

Mouais je vais pas polémiquer mais j'ai connu un camarade de promo qui a fait notaire pour le fric.... il s'est associé très très vite, il s'est pris une belle action en responsabilité pcq il a foiré un truc dans un acte et il a quitté le notariat... je sais pas s'il a été destitué mais voilà...

Dites vous toujours une chose (après je ne saurais contester votre brillante analyse la profession vous qui la connaissez si bien de l'extérieur, après tout je ne suis dedans que depuis 10 ans hein...) : vous aurez toujours un supérieur et ce supérieur c'est votre client.... et si vous n'êtes jamais dans votre etude, Avec l'évolution actuelle de la profession vous allez vous faire bouffer et vos collaborateurs n'auront d'autre respect pour vous que d'attendre leur virement à la fin du mois...

Un collaborateur a besoin de voir que son patron est compétent disponible et volontaire pour bien bosser lui même, et pas seulement avoir l'impression qu'il bosse des heures et des heures (souvent très tard le soir et sans compensation financière) pour qqn qui roule en Cayenne et qui se tire à 16h tous les jours !

Quant à la proposition de stage elle tient mais soyez prévenu qu'avec moi on arrive pas a 9h30 et on se tire pas à 16h quand on vient bosser en stage, on s'adapte à mes horaires.... donc on arrive à 8h30 au plus tard et on part quand il n'y a plus de travail ! À bon entendeur...

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/10/2016** à **07:59**

Bonjour

Je trouve qu'Olivier est vraiment formidable. Il vous propose un stage, saisissez l'occasion pour voir ce qu'est vraiment le métier.

Pour en revenir au double cursus, comme je vous l'ai dit c'est très recherché chez les juristes d'entreprises, à qui on reproche souvent d'être éloigné de la réalité économique.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **stephanie23**, le **02/10/2016** à **10:18**

Bonjour

Je me permets d'intervenir. Il y a du vrai et du faux dans ce qui est dit sur les Notaires.

Certains notaires gagnent effectivement bien leur vie plutôt à Paris. En campagne certains Notaires gagnent moins que leur clerc. Ca dépend beaucoup des Etudes et des villes. Pas forcément de la taille de l'Etude car si vous avez beaucoup de personnel il faut aussi le payer donc plus vous avez de collab plus vous avez de charges à payer.

Je viens moi-même du notariat (j'ai ensuite quitté cette branche pour passer le concours de greffier par choix de vie personnel).

Je travaillais donc dans une étude d'ile-de-France (j'en ai fait plusieurs avant) et mon dernier notaire n'a jamais caché qu'il gagnait très bien sa vie (il vit à Neuilly Sur Seine et son associé à Nation) et comme le Sir mon notaire partait parfois à 17h donc tous les Notaires ne bossent pas 6 jours sur 7. Par contre il était ancien donc il se reposait sur ses clercs ou notaire salarié. Il déléguait quoi.

Olivier est encore Jeune Notaire dans la profession. J'entends par Jeune Notaire le fait que par exemple vous n'avez pas l'ancienneté de Maitre Poisson (si vous êtes du Notariat vous devez connaitre le Notaire que je cite) ou de l'Etude Morin ou Thibierge par ex. Aussi il est logique que vous bossiez plus même si vous avez une certaine expérience. Mais ca c'est comme partout un prof passera moins de temps à préparer ses cours avec des années d'expérience de travail ca me parait logique. Car plus vous avez d'expérience plus vous avez vu de cas. En plus quand vous débutez (j'ignore si vous êtes titulaire de votre Office ou notaire salarié) vous avez beaucoup de choses à apprendre (la compta, le management, vos actes...) toutes les problématiques du chef d'entreprise.

Par contre je connais aussi des notaires "anciens" qui ne partaient pas à 17h ce sont les derniers partis et ils partent à 22H (bossent en Province donc se déplacent pour aller chez le client). A Paris les Notaires déléguent souvent aux clercs habilités pour aller en vente extérieure (délégation de pouvoir qui à mon avis n'aurait pas du être supprimée).

Ca dépend aussi des dossiers certains dossiers nécessitent de travailler tard le soir car ils sont compliqués il faut parfois même l'avis du Cridon car ce sont des cas très particuliers. Donc c'est très relatif.

Concernant le salaire, ça dépend de beaucoup de critères : la situation géographique de l'Etude (la province gagne moins souvent mais c'est pareil pour tous les métiers à ce niveau), les périodes de la conjoncture.

Actuellement peut être que les Notaires gagnent moins à cause de la loi Macron qui impacte le Notariat mais le Notariat reste néanmoins un secteur privilégié par rapport à d'autres branches sur un plan salarial mais ce n'est pas une exclusivité notariale. La vie en Province est aussi moins cher (loyer plus bas, à Paris par exemple les notaires doivent payer des loyers élevés pour leur Office donc ca leur fait une charge donc il n'y a pas que des

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

avantages non plus).

Un Notaire doit faire beaucoup d'actes avant de bien gagner sa vie car "ceux qui connaissent réellement la profession" connaissent le rapport prix d'une succession ou la répartition du prix de vente. Beaucoup de clients par exemple croient que l'argent versé au Notaire revient en entier au Notaire mais ceci n'est-il pas la faute des Notaires qui pour certains n'expliquaient pas la répartition du prix de vente aux clients ? En se contentant de donner un état de frais aux clients sans grande explication ?

L'agent immobilier par exemple touche plus que le Notaire sur la vente (regarder les commissions touchées par les Agents). Mais il y a eu là aussi une réforme à ce sujet il y a peu. Donc les agents toucheront moins désormais.

Une succession rapporte peu d'argent à un notaire alors que ceci nécessite beaucoup de petits courriers et de démarches auprès des organismes partenaires sans parler des querelles entre héritiers dans certains dossiers et le Notaire n'est pas payé au temps passé (contrairement à l'avocat) donc même s'il passe 30h sur votre dossier il est payé pareil car le tarif est fixe. Je ne parle pas des dossiers de divorce où c'est pire car on dépend des avocats et eux-mêmes dépendent du juge et aussi des clients (accord amiable ou pas ca peut durer des années parfois s'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord et préfèrent perdre leur argent).

Olivier n'a pas tort sur le fait que les gens pensent qu'il suffit de sortir l'acte et hop on peut le signer.

Par exemple pour le syndic on a certains docs la veille ou le matin même notamment en cas de travaux. Le type du syndic doit lui-même faire ses calculs et n'a pas qu'un bien à gérer mais de nombreux biens donc il les traite dans l'ordre.

De même que la Mairie traite les DIA dans l'ordre d'arrivée donc vous n'avez pas intérêt à vous y prendre à la dernière minute.

Avec Téléacte on a quand même gagné du temps coté état hypothécaire (on a très vite les états hypothécaires c'est un gain de temps) avant ca prenait plus de temps car on les avait par courrier. Je trouve perso que les gens qui ont beaucoup de boulot (dans les grosses études qui ont un service formalité) sont aux formalités. Dans les plus petites les clercs font souvent eux-même leurs formalités. Quand j'avais fait mon 1er stage dans le notariat j'avais fait un passage aux formalités et ma formaliste était super stressée elle avait peur de prendre des vacances par peur de prendre du retard sur ses actes.

Par contre coté actes complexes c'est bof quand même (ma notaire faisait ses actes sans utiliser le logiciel car elle trouve que la trame de Fiducial est mal faite mais les Vefa c'est assez complexe et nos partenaires logiciels ne sont pas toujours hyper à jour. Perso j'ai connu la période avant Téléacte et après et donc j'ai un point de comparaison. Au départ les trames pour les divorces étaient pourries, le logiciel ne me proposait pas la partie liquidatif et ca bugguait au niveau des reprises et récompenses donc heureusement qu'au début Téléacte n'était pas obligatoire car sinon bonjour les rejets juste pour une histoire de bug sur des pauvres champs informatiques pas prévus en zones grisées pour mes calculs liquidatifs.

Je pense que certains notaires le sont devenus par passion (cas visiblement d'Olivier) mais certains le sont effectivement devenus pour l'argent mais c'est le cas aussi des médecins, chirurgiens etc.... A mon avis si on fait ce boulot par vénalité ca reste une erreur car vous

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

risquez de vous emmerdez assez vite si vous n'aimez pas. Il faut vraiment aimer le notariat parce que certains clients n'ont aucune reconnaissance.

En fait je dirais que ce qu'il faut aimer dans ce boulot c'est les gens et l'analyse de cas. Si vous n'aimez pas les gens il ne faut pas bosser dans ce métier car au final quand on bosse dans le notariat il faut être un peu assistante social voir même psy sur les bords et très diplomate surtout en droit de la famille où certains dossiers sont franchement "explosifs". Là-dedans, une action en responsabilité peut très vite arrivée les clients se plaignent parfois pour un rien et on apprend à se méfier parfois de certains clients notamment des héritiers.

Et puis parfois vous avez des clients qui ne vous donnent pas toutes les infos parfois c'est involontaire parfois ils espèrent que leur truc va passer. par exemple le client qui ne veut pas vous dire qu'il a construit un truc dans son jardin sans déclaration et par peur que son bien soit évalué plus cher et d'avoir une plus-value en le revendant ne veut pas vous donner l'info. et donc après ca vous retombe sur la gueule si vous n'avez pas pris vos précautions. Et donc effectivement il y a le coté urgent réclamé par les clients tout en zappant une bonne partie des infos.

Mais je pense que ceci est valable dans tous les secteurs des services. A mon avis en assurance c'est pareil. Disons que ce qu'Olivier veut peut être dire est que les gens ont pris l'habitude d'agir comme des consommateurs et donc veulent tout tout de suite alors qu'on a des obligations à remplir (docs obligatoires genre rien que tous les diagnostics de plus en plus nombreux...) pour assurer une sécurité juridique.

Vous n'avez rien à perdre à faire un stage ca vous permettra de voir la réalité métier et de l'éliminer si ça ne correspond pas à vos aspirations professionnelles.

Pas mal de gens ont des idées sur le métier de juriste par exemple et puis sur le terrain sont déçus car le trouvent trop administratif. Vaut mieux se tromper en stage que de faire un bac+7 et de se rendre compte que ce n'est pas un métier qui vous plaît.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/10/2016** à **12:58**

Bonjour

Un grand merci à Stéphanie pour son témoignage très détaillé.

[citation] Et puis parfois vous avez des clients qui ne vous donnent pas toutes les infos parfois c'est involontaire parfois ils espèrent que leur truc va passer. [/citation]

Assez récemment, la Cour de cassation a eu à connaitre d'une affaire où un client avait menti, il prétendait être « sans profession » et exempt de toute procédure collective, alors qu'il faisait bien l'objet d'une liquidation judiciaire
http://www.juristudiant.com/forum/obligation-du-notaire-et-procedure-collective-t27658.html

Par **SirCelester**, le **02/10/2016** à **14:33**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Merci stéphanie, pour ce témoignage qui m'en dit plus sur le métier !

Par **ptitcolibri**, le **02/10/2016** à **14:37**

Je suis assez d'accord avec Chris.

Perso, je passe plus de temps à mon travail et avec mes collègues que chez moi avec ma famille/mes amis donc choisir un métier en fonction du rapport temps de travail/implication vs salaire, c'est aller droit dans le mur, ou faire une dépression au bout de 2ans d'activités.

Quant au fait d'être patron, d'arriver tard, partir tôt et se verser un gros salaire. Je dirais qu'il faut faire HEC et partir sur le CAC40 parce que, pour beaucoup de patrons de PME/PMI, les choses ne sont pas simples. J'en connais qui roulent en très belles voitures et d'autres qui ont des cadres qui ont un meilleurs salaires qu'eux.

Je vous souhaite beaucoup de courage dans votre recherche, votre orientation ne va pas être simple

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés